



Rencontre et CASDIS 11 décembre 2019

Préalablement au CASDIS de ce 11 décembre, le SA SPP PATS 83 a rencontré la Présidente pour échanger avec elle sur le mouvement intersyndical de grève des SPP, en rapport avec notre courrier du 4 octobre.

Nous avons tout d'abord fait part de notre satisfaction quant au climat de confiance renouée dans notre SDIS et de notre souhait de pas laisser un débat national ralentir cette dynamique départementale.

Nous avons évoqué le point de blocage actuel sur notre principale revendication : la revalorisation de l'indemnité de feu. Nos employeurs et le Ministre de l'Intérieur se renvoient la balle concernant le financement de cette mesure. **Depuis 1991, cette prime de feu n'a pas été revalorisée.**

Nos interlocuteurs s'accordent tous à dire que cette revendication est légitime mais aucune des parties ne veut financer cette revalorisation. Nous pensons qu'un effort doit être réalisé des 2 côtés. L'Intersyndicale a proposé au Ministre de l'Intérieur d'attribuer directement la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance aux SDIS et demande simultanément une réelle reconnaissance financière à nos employeurs. Nous sommes certains que Mme Dumont saura relayer cette proposition qu'elle nous dit partager.

En attendant de nouvelles propositions du Ministère de l'Intérieur, nous comptons aller chercher nos réponses. Pour cela, le SA SPP PATS 83 organise 2 déplacements, à l'appel de l'Intersyndicale SPP :

1) **Le 9 janvier 2020**, se tiendront des rassemblements nationaux de mécontentement, à la Rochelle et à Troyes, villes des Présidents de l'ADF et de l'AMF qui sont nos employeurs / financeurs.

SYNDICAT
AUTONOME
SPP PATS

BP 653
83053 TOULON CEDEX

Tel: 06 18 57 01 93
president@saspp-pats83.org

Affilié à la FA-FPT & la FA-FP

Pour adhérer



Nous avons choisi de nous déplacer à Troyes, ville de François Baroin, Président de l'Association des Maires de France.

2) **Ensuite, fin janvier 2020, le SA SPP PATS 83 vous donne rendez-vous pour une manifestation d'ampleur à Paris** où nous exprimerons notre mécontentement en nombre face au gouvernement.

CASDIS 11 décembre 2019

En ouverture la présidente a salué le travail, la compétence et l'engagement des personnels SP et administratifs ou techniques du SDIS, lors des événements catastrophiques de ces dernières semaines. Nous avons ensuite observé 1mn de silence en hommage aux personnes disparues lors de ces événements.

Le vote du budget primitif est chaque année un des moments clés de la vie de notre établissement public.

La contribution du Conseil Départemental est cette année encore de **49 Millions d'€**, mais avec un investissement supplémentaire de 2 M d'€ par an sur 3 ans, le tout contractualisé par la signature d'une convention pluriannuelle de partenariat financier.

Bien qu'obligatoire, article L1424-35 du CGCT, cette convention n'avait jamais été signée auparavant ou seulement annuellement. Nous pensons qu'elle permet au Directeur d'asseoir véritablement son projet de service.

La contribution communale est maintenant assurée par les EPCI sauf pour 1 commune. Cela a permis de dissiper enfin les oppositions communales au mode de calcul de leur contribution. Cette contribution est donc de **54,5 Millions d'€**.

Le BP 2020 est au final de 135 600 000 € en y incluant un projet d'emprunt de 10 M d'€, dans l'espoir de le ramener à 5 M€ lorsque les contributions communales des années précédentes auront été récupérées.

Le SDACR, dans sa partie Analyse et diagnostic des risques a été présenté au CASDIS comme cela avait été le cas au CT spécifique du 2 décembre. Aucune surprise. Comme énoncé dans le rapport d'inspection, nous retenons une augmentation des interventions depuis 2012, + 20%, accompagnée par la baisse des effectifs SPP, fragilisant ainsi la réponse opérationnelle du SDIS 83, avec des SPV auxquels on demande de plus en plus de présence, de contraintes.

Enfin, une délibération à vocation sociale pour les personnels, autorisant la signature d'une convention avec l'IGESA a été adoptée. Les personnels du SDIS, PATS, SPP ou SPV pourront avoir accès aux prestations de l'IGESA : résidences vacances, centres de vacances jeunes, voyages à tarif préférentiel, billetterie, résidences relais, etc...

**Une prochaine convention avec les hôpitaux de Hyères et de Toulon est attendue, permettant ainsi le paiement des interventions dans le cadre d'appui VSAV des SMUR. Là encore cela n'avait jamais été fait et pourtant une recette de près de 900 000 € par an est annoncée !
Que d'années perdues...**

S'engager à vos côtés, réussir ensemble

Les Autonomes